

Département de Lozère
Mairie d'ESCLANÈDES
48230
 04 66 48 25 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance :	16/12/2025
------------------	------------

date de convocation :	09/12/2025
-----------------------	------------

n° de délibération :	DE2025 - 28
----------------------	-------------

nombre de conseillers en exercice :	11
-------------------------------------	----

présents :	10
------------	----

suffrages exprimés :	10 (pour-10, contre-0)
----------------------	------------------------

abstention :	0
--------------	---

objet de la délibération :	Budget Primitif Annexe « Multiservices » : clôture
----------------------------	---

Le seize décembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric		absent excusé	
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNIOL Muriel	X		
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		
VALARIER Valérie	X		X
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLENDENT Luc	X		

Madame le Maire indique au Conseil qu'il y a lieu de clôturer le Budget Annexe « Multiservices » à partir du 31/12/2025. L'actif et le passif seront repris sur le Budget Principal. Le résultat sera repris sur le Budget Principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE la clôture du Budget Annexe « Multiservices » ;

ACCEPTE le transfert de l'actif et du passif du Budget Annexe « Multiservices » au Budget Principal ;

ACCEPTE le transfert du résultat du Budget Annexe « Multiservices » au Budget Principal ;

DEMANDE l'ouverture dans le Budget Principal d'un code service pour suivre la TVA.

*Le secrétaire de séance,
Valérie VALARIER*

*Le Maire,
Pascale BONICEL*

Le Maire certifie sous sa responsabilité :
--

- le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr